



## COMPTE-RENDU

### Séance ordinaire du 27 mars 2017

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** M. DECHELETTE, Maire – MM. Les Conseillers municipaux et Mmes Les Conseillères Municipales en exercice : MM. BEDNAREK et GARCIA – Mme ZELY-TORDJMAN – MM LE BARON, CLOUET, DE LA CROUÉE et NORMAND DE LA TRANCHADE – Mmes MARTIN, BOUTHILLIER-SALKIN et DEVAUX-RIBOT – M. FRADET – Mme CORBET K. – M. LAGARDE – Mme CÉLÉRIER – M. JAFFARD.

**Absentes - Pouvoirs :** Mme COUSOT. (Proc. à Mme ZELY-TORDJMAN) ;  
Mme HERBIN (Proc. à M. DECHELETTE) ;  
Mme CORBET F. (Proc. à M. BEDNAREK).

**Secrétaire de Séance :** M. FRADET.

Date de la convocation :	17 mars 2017
Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
Pouvoirs :	3
Suffrages exprimés :	19

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2017.

**Votants : 18**  
**Vote à l'unanimité.**

## A/ PERSONNEL

### 1- TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BEDNAREK, Adjoint, rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune en ouvrant les postes suivants :

- 1 Assistant conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade de Mme RIVALLAND)
- 2 Adjoints du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade de MM. CUDENNEC & MARTIN)
- 1 Agent de maîtrise principal (avancement de grade de M. FLUTRE)
- 1 Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (avancement de Mme NOCEDAL)
- 7 Adjoints technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade de M. DIEUMEGARD, IZAMBART, LAGIER, LEMAITRE, OUVRARD, RIO, ROUSSEAU)
- 5 Adjoints administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade de Mme ANGIBAUD, DEMONÇAY, DUFOURD, JOUBERT, PETIT)
- Affectation au Service technique sur budget principal de la Commune de M. RIO

Il propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune en supprimant les postes suivants :

- 1 Assistant conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe (grade occupé avant avancement de grade de Mme RIVALLAND)
- 2 Adjoints du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (grade occupé avant avancement de grade de MM. CUDENNEC & MARTIN)
- 1 Agent de maîtrise (grade occupé avant avancement de grade de M. FLUTRE)
- 1 Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (grade occupé avant avancement de Mme NOCEDAL)
- 7 Adjoints technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (grade occupé avant avancement de grade de M. DIEUMEGARD, IZAMBART, LAGIER, LEMAITRE, OUVRARD, RIO, ROUSSEAU)
- 5 Adjoints administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (grade occupé avant avancement de grade de Mme ANGIBAUD, DEMONÇAY, DUFOURD, JOUBERT, PETIT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⦿ **ACCEPTE** les modifications apportées au tableau des effectifs joint en annexe

⦿ **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus aux budgets

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	CAT	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	Temps complet	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	5	
Adjoint administratif	C	Temps complet	3	
		28,27/35 <sup>ème</sup>	1	
<i>Sous total</i>			<b>10</b>	
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	Temps complet	2	
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	1	
Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	1	
		24/35 <sup>ème</sup>	1	
<i>Sous total</i>			<b>7</b>	
<b>Filière sociale et animation</b>				
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles	C	Temps complet	1	
Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	18/35 <sup>ème</sup>	1	
Adjoint animation	C	Temps complet	4	
<i>Sous total</i>			<b>6</b>	
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	2	
Agent de maîtrise	C	Temps complet		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	8	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	1	
		17/35 <sup>ème</sup>	1	
Adjoint technique	C	Temps complet	12	
		30/35 <sup>ème</sup>	1	
<i>Sous total</i>			<b>25</b>	
<b>Filière police</b>				
Brigadier-chef principal	C	Temps complet	1	
Brigadier	C	Temps complet	1	
<i>Sous total</i>			<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>50</b>	

BUDGET ANNEXE DU CAMPING	CAT	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	1	
<i>Sous total</i>			<b>1</b>	
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	Temps complet	1	
		30/35 <sup>ème</sup>	1	
<i>Sous total</i>			<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3</b>	

BUDGET ANNEXE DU PORT	CAT	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	Temps complet	1	
<i>Sous total</i>			<b>1</b>	
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	Temps complet	2	
<i>Sous total</i>			<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3</b>	

### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	DU	AU
Emploi d'avenir	Temps complet	01/06/2014	31/05/2017
Emploi d'avenir	Temps complet	01/03/2016	28/02/2019
CAE	Temps complet	01/04/2015	31/03/2018
BUDGET ANNEXE DU PORT			
CAE	Temps complet	01/03/2016	28/02/2018

Votants : 18

Vote à l'unanimité.

---

### B/ FINANCES

Monsieur Le Maire quitte la séance pour ensemble du vote des Comptes Administratifs pour l'année 2016.

### 2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES DU PORT, CAMPING, MARCHÉ ET COMMERCES, TAXES DE NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT, ET ECOTAXE

Votants : 16

Vote à l'unanimité.

Bien que Monsieur JAFFARD vote le compte administratif de la commune, il souhaite souligner qu'il n'était pas utile de faire des emprunts pour réaliser les principaux travaux. Il rappelle que les élus savaient qu'il y aurait des recettes. Monsieur BEDNAREK acquiesce mais répond que ce n'est pas le choix qui a été fait.

---

### 3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES DU PORT, CAMPING, MARCHÉ ET COMMERCES, TAXES DE NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT, ET ECOTAXE

Votants : 16

Vote à l'unanimité.

---

### 4- AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES DU PORT, CAMPING, MARCHÉ ET COMMERCES, TAXES DE NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT, ET ECOTAXE

**Votants : 16**  
**Vote à l'unanimité.**

---

**Arrivée de Mme Karina CORBET à 20h00.**

#### **5a- BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Votants : 19**  
**Votes Pour : 15**  
**Votes Contre : 3 (M. LAGARDE, Mme CÉLÉRIER et M. JAFFARD)**  
**Abstention : 1 (M. DE LA CROUÉE).**

*Monsieur JAFFARD explique le vote contre le budget supplémentaire de la commune pour 2017 pour les motifs suivants :*

*« Le budget de la commune est construit sans emprunt, ce qui est une bonne nouvelle. Par contre nous aurions aimé qu'un plan pluriannuel soit établi, en priorisant les investissements en fonction des urgences. Nous ne voyons rien concernant les investissements concernant :*

- Les rambardes des deux portes qui deviennent dangereuses
- La sauvegarde de la Poudrière
- La mairie dont les travaux vont devenir urgents
- La création d'un cityparc alors que nous allons avoir de nouvelles familles
- L'aménagement de la plage
- Le devenir de l'aile Saint Louis
- La réfection de la route du pas des huitres, qui maintenant doit être entièrement refaite

*A l'inverse, d'autres investissements prévus ne sont pas pour nous des priorités voire ne relèvent pas du budget principal : les WC dans l'îlot pour le port, et l'achat d'un camion-atelier.*

*Le choix de jeux dans la Barbette, alors qu'un cityparc est plus important pour les jeunes qui vivent à l'année à Saint Martin. »*

*S'agissant des sanitaires de l'îlot, Monsieur DE LA CROUÉE ne comprend pas que l'on vote des études de qu'il de maîtrise d'œuvre et de diagnostics alors que plusieurs élus ne sont déjà pas d'accord avec le choix de ces travaux.*

*Monsieur DE LA TRANCHADE évoque le local commercial rue du Chay Morin et le devenir de la boutique. Un repreneur est-il connu actuellement. Il pense qu'il est prématuré de prévoir quelque chose dans ce bâtiment alors que la commune n'a pas étudié ses possibilités d'aménagement dans son ensemble.*

*Monsieur BEDNAREK rappelle que l'opération de travaux n'est pas encore inscrite dans le budget. La finalité du vote porte sur les études de ce bâtiment.*

*Madame CÉLÉRIER, interloquée, dit ne pas avoir délibéré pour le choix de ces travaux. Monsieur BEDNAREK acquiesce. De ce fait, Monsieur DE LA CROUÉE exige qu'une convention de terminaison de mission soit signée pour stopper ces travaux.*

---

#### **5b/c/d/e- BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2017 – BUDGETS ANNEXES DUPORT, CAMPING, MARCHÉ ET COMMERCES, ECOTAXE**

**Votants : 19**  
**Vote à l'unanimité.**

---

... EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE ST MARTIN DE RE  
N°23/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du conseil municipal.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine

Date d'affichage
17/03/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

et publication du

20/03/2017
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du conseil municipal.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	2 580 927,33
	Réalisé :	1 535 979,63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 580 927,33
	Réalisé :	1 606 467,68
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	5 292 812,78
	Réalisé :	4 035 898,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 292 812,78
	Réalisé :	5 836 862,43
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	70 488,05
Fonctionnement :	1 800 963,48
Résultat global :	1 871 451,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Martin-de-Ré

Le Maire Patrice DECHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU PORT DE SAINT MARTIN DE RE  
N°24/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, Mme HERBIN Mireille, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain

**Etaient absents(s) :**

Mme CORBET Karina

17 mars 2017

**Etaient excusés(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine

17/03/17

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

30/03/17

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

et publication du

30/03/17

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	397 690,39
	Réalisé :	242 311,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	397 690,39
	Réalisé :	390 091,02
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 128 281,12
	Réalisé :	975 374,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 128 281,12
	Réalisé :	1 242 036,25
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	147 779,22
Fonctionnement :	266 661,77
Résultat global :	414 440,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire Patrice DÉCHELETTE



• EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU CAMPING DE SAINT MARTIN DE RÉ  
N°25/17..

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain

**Etaient absents :**

Mme CORBET Karina

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient excusés :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Date d'affichage
17/03/17

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance :** M. FRADET Thierry en Préfecture le

<u>30/03/17</u>	<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016</b>
et publication du	
<u>30/03/17</u>	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	313 151,83
	Réalisé :	50 792,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	313 151,83
	Réalisé :	305 712,54
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	664 800,00
	Réalisé :	593 809,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	664 800,00
	Réalisé :	705 408,52
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	254 920,00
Fonctionnement :	111 598,92
Résultat global :	366 518,92

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire Patrice DÉCHELETTE



..EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE ET COMMERCES DE SAINT MARTIN DE  
Ré  
N°26/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
Pour :	16	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Date de la convocation
17 mars 2017

Date d'affichage
17/03/17

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

30/03/17	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
et publication du	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	238 910,99
	Réalisé :	6 677,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	238 910,99
	Réalisé :	238 702,23
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	147 130,21
	Réalisé :	139 305,25
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	147 130,21
	Réalisé :	142 610,27
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	232 024,32
Fonctionnement :	3 305,02
Résultat global :	235 329,34

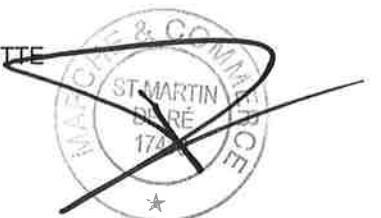
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ECOTAXE DE SAINT MARTIN DE RE  
N°27/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain

**Etaient absents :**

Mme CORBET Karina

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient excusés :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Date d'affichage
17/03/17

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

<u>30/03/17</u>	<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016</b>
et publication du	
<u>30/03/17</u>	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel CLOUET, doyen du Conseil Municipal,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	64 978,65
	Réalisé :	49 093,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	64 978,65
	Réalisé :	64 978,65
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	15 884,97
Résultat global :	15 884,97

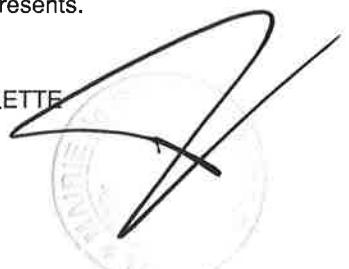
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le maire, Patrice DECHELETTE



... EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE ST MARTIN DE RE  
... N°28/17 : ...

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice DECHELETTTE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/2017

**Etaient excusé(s) :**  
Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

<u>30/03/2017</u>	<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 de la Trésorerie de l'Île de Ré</b>
et publication du <u>30/03/2017</u>	Le Maire, Patrice DECHELETTTE expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Patrice DECHELETTTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de l'île de ré, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Martin-de-Ré

Le Maire, DECHELETTTE Patrice



... . . EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU PORT DE SAINT MARTIN DE RE  
 ... . . N°29/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Procuration(s) :

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

Etaient absent(s) :

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

Etaient excusé(s) :

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

et publication du

30/03/17

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016  
 de la Trésorerie de l'Île de Ré**

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,  
 le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de l'île de ré, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



... EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU CAMPING DE SAINT MARTIN DE RÉ  
N°30/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Procuration(s) :

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

Etaient absent(s) :

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

Etaient excusé(s) :

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

30/03/17
et publication du

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016  
de la Trésorerie de l'Île de Ré**

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de l'île de ré, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



... EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE ET COMMERCES DE SAINT MARTIN DE  
RÉ  
N°31/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	A été nommé(e) <u>secrétaire de séance</u> : M. FRADET Thierry
et publication du	<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016</b> <b>de la trésorerie de l'Île de Ré</b>
30/03/17	

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de l'île de ré, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

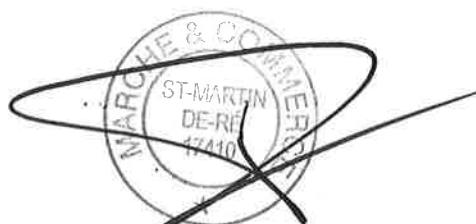
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ECOTAXE DE SAINT MARTIN DE RE  
N°32/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice, Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusés(s) :**  
Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

et publication du

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016  
de la trésorerie de l'Île de Ré**

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de l'île de ré, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le maire, Patrice DECHELETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE ST MARTIN DE RE  
N°33/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice DECHELETTE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Parice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélimda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTTE Parice

Date de la convocation  
17 mars 2017

Etau(en)t absent(s) :

Mme CORBET Karina

Date d'affichage  
17/03/2012

Etais(en)t excusé(s) :

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

30/03/2017

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrice DECHELETTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	518 713,70
- un excédent reporté de :	1 282 249,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 800 963,48
- un excédent d'investissement de :	70 488,05
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	70 488,05

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	1 800 963,48
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 800 963,48

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 70 488,05

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Martin-de-Ré

Le Maire, DECHELETTTE Patrice



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU PORT DE SAINT MARTIN DE RE  
N°34/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, M. DECHELETTE Patrice

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

30/03/17

<u>30/03/17</u>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2016</b>
-----------------	---------------------------------------

et publication du

30/03/17

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	191 380,65
- un excédent reporté de :	75 281,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	266 661,77
- un excédent d'investissement de :	147 779,22
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	147 779,22

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	266 661,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	266 661,77

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 147 779,22

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré,

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU CAMPING DE SAINT MARTIN DE RE  
N°35/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

30/03/17	AFFECTATION DES RESULTATS 2016
et publication du	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
30/03/17	

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	53 470,45
- un excédent reporté de :	58 128,47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	111 598,92
- un excédent d'investissement de :	254 920,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	254 920,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	111 598,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	111 598,92

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 254 920,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE ET COMMERCES DE SAINT MARTIN DE  
Ré**  
N°36/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

et publication du

30/03/17
----------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 27 325,23

- un déficit reporté de : 24 020,21

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 305,02

- un excédent d'investissement de : 232 024,32

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 232 024,32

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	3 305,02
--	----------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
--	------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 305,02
--	----------

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	232 024,32
--	------------

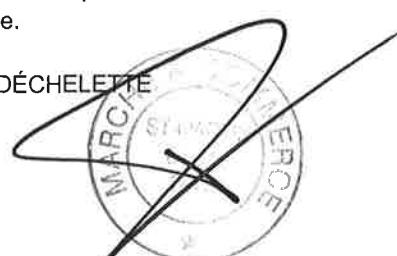
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire, Patrice DÉCHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ECOTAXE DE SAINT MARTIN DE RE  
N°37/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	18
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Mme CORBET Karina

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

30/03/17	AFFECTATION DES RESULTATS 2016
et publication du	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
30/03/17	

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 531,32
- un excédent reporté de :	13 353,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 884,97
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	15 884,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 884,97

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT** 0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le maire, Patrice DECHELETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE ST MARTIN DE RE  
N°38/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DECHELETTE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
	Pour :	15
	Contre :	3
	Abstentions :	1

Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, Mme CORBET Karina, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Procuration(s) :

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

Etaient absent(s) :

Date d'affichage
17/03/2017

Etaient excusé(s) :

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

et publication du

30/03/2017
------------

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrice DECHELETTE, Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses :	1 604 596,29
------------	--------------

Recettes :	1 604 596,29
------------	--------------

Fonctionnement

Dépenses :	1 825 963,48
------------	--------------

Recettes :	1 825 963,48
------------	--------------

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	1 604 596,29 (dont 0,00 de RAR)
------------	---------------------------------

Recettes :	1 604 596,29 (dont 0,00 de RAR)
------------	---------------------------------

Fonctionnement

Dépenses :	1 825 963,48 (dont 0,00 de RAR)
------------	---------------------------------

Recettes :	1 825 963,48 (dont 0,00 de RAR)
------------	---------------------------------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire DECHELETTE Patrice



•• EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU PORT DE SAINT MARTIN DE RE  
•• •• N°39/17 ••

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, Mme CORBET Karina, M. DE LA CROUEE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Procuration(s) :

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

Etaient absent(s) :

Date d'affichage
17/03/17

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

<u>30/03/17</u>	<b>VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017</b>
et publication du	
<u>30/03/17</u>	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 :	

Investissement

Dépenses : **147 779,22**

Recettes : **147 779,22**

Fonctionnement

Dépenses : **266 661,77**

Recettes : **266 661,77**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	147 779,22 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	147 779,22 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	266 661,77 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	266 661,77 (dont 0,00 de RAR)

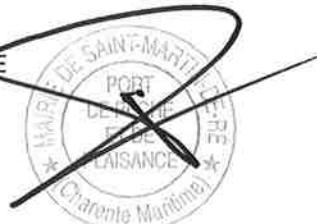
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire Patrice DÉCHELETTE



... EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU CAMPING DE SAINT MARTIN DE RE  
N°40/17 ...

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
Pour :	19	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

Etaient présents :

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, Mme CORBET Karina, M. DE LA CROUEE Goffroy, M. DÉCHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

Procuration(s) :

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DÉCHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

Etaient absent(s) :

Date d'affichage
17/03/17

Etaient excusé(s) :  
Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

<u>30/03/17</u>	<b>VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017</b>
et publication du <u>30/03/17</u>	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 : Investissement

Dépenses : **254 920,00**

Recettes : **254 920,00**

Fonctionnement

Dépenses : **81 483,92**

Recettes : **81 483,92**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	254 920,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	254 920,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	81 483,92 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	81 483,92 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire Patrice DÉCHELETTE



•• EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARCHE ET COMMERCES DE SAINT MARTIN DE  
RE ••• RE •••  
N°41/17

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstentions :	0

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, Mme CORBET Karina, M. DE LA CROUÉE Geoffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Béatrice, M. NORMAND DE LA TRANCHADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :**

Date d'affichage
17/03/17

**Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry

30/03/17
et publication du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 : Investissement

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

Dépenses : 218 270,32

Recettes : 218 270,32

**Fonctionnement**

Dépenses : 3 305,02

Recettes : 3 305,02

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	218 270,32 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	218 270,32 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	3 305,02 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 305,02 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le Maire Patrice DÉCHELETTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ECOTAXE DE SAINT MARTIN DE RE  
N°42/17**

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars à dix neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
Pour :	19	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

**Etaient présents :**

M. BEDNAREK Alain, Mme BOUTHILLIER-SALKIN Florence, Mme CELERIER Françoise, M. CLOUET Michel, Mme CORBET Karina, M. DE LA CROUEE Goffroy, M. DECHELETTE Patrice, Mme DEVAUX - RIBOT Valérie, M. FRADET Thierry, M. GARCIA Bernard, M. JAFFARD Henry Paul, M. LAGARDE Daniel, M. LE BARON Vincent, Mme MARTIN Bélinda, M. NORMAND DE LA TRANCHEADE Luc, Mme ZELY-TORDJMAN Chantal

**Procuration(s) :**

Mme CORBET Françoise donne pouvoir à M. BEDNAREK Alain, Mme COUSOT Francine donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMAN Chantal, Mme HERBIN Mireille donne pouvoir à M. DECHELETTE Patrice

Date de la convocation
17 mars 2017

**Etaient absent(s) :****Etaient excusé(s) :**

Mme CORBET Françoise, Mme COUSOT Francine, Mme HERBIN Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FRADET Thierry en Préfecture le

30/03/17	<b>VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017</b>
et publication du	
30/03/17	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Patrice DÉCHELETTE, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017,

vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 :

**Investissement**

Dépenses :	0,00
------------	------

Recettes :	0,00
------------	------

**Fonctionnement**

Dépenses :	15 884,97
------------	-----------

Recettes :	15 884,97
------------	-----------

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :	15 884,97 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	15 884,97 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Martin de Ré

Le maire, Patrice DÉCHELETTE



## **6- CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LE DRAGAGE DU PORT**

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, explique au conseil municipal que la constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence.

La prévision d'un risque oblige à constituer sans délai une réserve financière. La réserve sera reprise lors de la réalisation du risque pour y faire face.

Si ce risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu.

Le régime de droit commun est celui des provisions semi-budgétaires, qui n'impacteront que la section de fonctionnement.

Compte tenu de la situation actuelle du port, le dragage devrait être envisagé dans les années à venir.

Le montant exact du dragage n'est pas connu à ce jour.

Par ailleurs, des amortissements du précédent dragage sont toujours en cours, il conviendra de les solder.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels, semi-budgétaire de 263 722,77 €, en prévision du règlement du dragage et du solde des amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⦿ **AUTORISE** la constitution d'une provision pour le dragage du port d'un montant de **263 722,77 €**

⦿ **ATTESTE** que cette provision est inscrite au budget supplémentaire de l'année 2017

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

## **7- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, propose au conseil municipal de voter pour l'année 2017 les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de fixer pour 2017 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation ..... **10,07 %**
- Taxe Foncière (Bâti) ..... **13,82 %**
- Taxe Foncière (Non Bâti) ... **43,71 %**

**Votants : 19**

**Votes Pour : 18**

**Vote Contre 1 (M. DE LA CROUÉE).**

*Monsieur DE LA CROUÉE rappelle que les taxes sur la commune sont les plus faibles de l'Ile de Ré et sont bien inférieures à la strate. Ne pas faire d'augmentation signifie ne pas faire d'investissements.*

*Monsieur DECHELETTE rappelle que c'était une promesse électorale. Ce à quoi Monsieur DE LA CROUÉE répond que l'ensemble des engagements du programme électoral ne sont pas tenus. Pour exemple, la commune de La Flotte a investi 4 millions de plus que Saint-Martin-de-Ré.*

*Bien que Monsieur JAFFARD soit d'accord avec le maintien du taux du niveau d'imposition 2017, il souhaiterait la mise en place d'un planning pluriannuel des investissements, vu les conjonctions de ce jour (élections et promesses électorales).*

---

## **8- TARIFS COMPLEMENTAIRES 2017 – OCCUPATION DU PARC DE LA BARBETTE**

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, informe les conseillers municipaux qu'il convient de voter le tarif complémentaire d'occupation du Parc de la Barbette pour l'année 2017 :

- Entreprise FRICOT (bateau Ben Hur) 1 924 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** d'appliquer pour 2017 le tarif complémentaire ci-dessus énoncé.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

## **9- TARIFS D'ENTREE AU CONCERT DU TRIO RUSSALKA**

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, propose les tarifs suivants pour le concert du Trio Russalka qui aura lieu dans l'église de Saint-Martin de Ré le 19 mai 2017 :

Plein tarif : 12 €  
Tarif réduit : 6 € (jeunes de 14 à 18 ans, étudiants, chômeurs)  
Gratuit pour les moins de 14 ans.

Ces tarifs seront encaissés par la régie « animations ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **VOTE** les tarifs ci-dessus énoncés.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

## **C/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **10- REHABILITATION DE L'HOTEL DE CLERJOTTE – PREMIERE TRANCHE DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, informe le conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2012, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq a été attribué à Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par la suite, le 23 septembre 2013, le conseil municipal validait l'avant-projet définitif qui se présentait en 4 phases comme suit :

- **Phase 1** : restauration intérieure – durée des travaux = 7 mois hors aménagement scénographique
- **Phase 2** : restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur et cour latérale ouest – durée des travaux = 7 mois
- **Phase 3** : restauration extérieure des bâtiments sur jardin – durée des travaux = 5 mois
- **Phase 4** : restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux = 6 mois

Pour des raisons budgétaires, la commune a demandé à revoir l'organisation du chantier et de ne prévoir que trois tranches de travaux, définies comme suit :

- **Tranche 1** = restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur, cour latérale ouest et jardin – durée des travaux : 12 mois + 1 mois de préparation soit 13 mois au total
- **Tranche 2** = restauration intérieure du musée hors aménagement scénographique – durée des travaux : 7 mois + 1 mois de préparation soit 8 mois au total
- **Tranche 3** = restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux : 5 mois + 1 mois de préparation soit 6 mois au total

Coût de l'opération des travaux :

- Tranche 1 = 576 581 € HT soit 691 798,20 € TTC
- Tranche 2 = 694 769 € HT soit 833 722,80 € TTC
- Tranche 3 = 237 276 € HT soit 284 731,20 € TTC
- Soit un total de 1 508 626 € HT soit 1 810 351,20 € TTC

Monsieur DECHELETTE propose de réaliser en 2018 la première tranche qui correspond à des travaux sur les extérieurs de façon à assurer la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments et stopper les dégradations qui, faute de travaux, se poursuivent.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE**

Monsieur DECHELETTE présente le financement de la première tranche de travaux qui s'élève à :

Travaux :	576 581 € HT soit	<b>691 798,20 € TTC.</b>
Coût de la maîtrise d'œuvre	37 266,90 € HT soit	<b>44 720,00 € TTC</b>
Total de la première phase =	613 847,90 € HT soit	<b>736 617,48 € TTC</b>

• Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine (15% sur les travaux – Plafond 50 000 €)	50 000 €
• Subvention de la DRAC (35% sur les travaux et maîtrise d'œuvre)	214 846 €
• Subvention du Conseil Départemental (20% sur travaux et maîtrise d'œuvre)	122 769 €
• Subvention de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (15 % sur travaux et MO)	92 087 €
• Subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Olivier FALORNI	20 000 €
• Fonds propres	114 145 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⦿ DEMANDE l'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

⦿ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

### **11- REHABILITATION DE L'HOTEL DE CLERJOTTE – PREMIERE TRANCHE**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Monsieur DECHELETTE, Maire, informe le conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2012, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq a été attribué à Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par la suite, le 23 septembre 2013, le conseil municipal validait l'avant-projet définitif qui se présentait en 4 phases comme suit :

- Phase 1 : restauration intérieure – durée des travaux = 7 mois hors aménagement scénographique
- Phase 2 : restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur et cour latérale ouest – durée des travaux = 7 mois
- Phase 3 : restauration extérieure des bâtiments sur jardin – durée des travaux = 5 mois
- Phase 4 : restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux = 6 mois

Pour des raisons budgétaires, la commune a demandé à revoir l'organisation du chantier et de ne prévoir que trois tranches de travaux, définies comme suit :

- Tranche 1 = restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur, cour latérale ouest et jardin – durée des travaux : 12 mois + 1 mois de préparation soit 13 mois au total
- Tranche 2 = restauration intérieure du musée hors aménagement scénographique – durée des travaux : 7 mois + 1 mois de préparation soit 8 mois au total
- Tranche 3 = restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux : 5 mois + 1 mois de préparation soit 6 mois au total

Coût de l'opération des travaux :

- Tranche 1 = 576 581 € HT soit 691 798,20 € TTC
- Tranche 2 = 694 769 € HT soit 833 722,80 € TTC
- Tranche 3 = 237 276 € HT soit 284 731,20 € TTC
- Soit un total de 1 508 626 € HT soit 1 810 351,20 € TTC

Monsieur DECHELETTE propose de réaliser en 2018 la première tranche qui correspond à des travaux sur les extérieurs de façon à assurer la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments et stopper les dégradations qui, faute de travaux, se poursuivent.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE**

Monsieur DECHELETTE présente le financement de la première tranche de travaux qui s'élève à :

Travaux : 576 581 € HT soit 691 798,20 € TTC.

Coût de la maîtrise d'œuvre 37 266,90 € HT soit 44 720,00 € TTC

Total de la première phase = 613 847,90 € HT soit 736 617,48 € TTC

• Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine (15% sur les travaux – Plafond 50 000 €)	50 000 €
• Subvention de la DRAC (35% sur les travaux et maîtrise d'œuvre)	214 846 €
• Subvention du Conseil Départemental (20% sur travaux et maîtrise d'œuvre)	122 769 €
• Subvention de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (15 % sur travaux et MO)	92 087 €
• Subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Olivier FALORNI	20 000 €
• Fonds propres	114 145 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ DEMANDE l'attribution d'une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

⇒ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

Votants : 19

Vote à l'unanimité.

---

### **12- REHABILITATION DE L'HOTEL DE CLERJOTTE – PREMIERE TRANCHE**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME**

Monsieur DECHELETTE, Maire, informe le conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2012, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq a été attribué à Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par la suite, le 23 septembre 2013, le conseil municipal validait l'avant-projet définitif qui se présentait en 4 phases comme suit :

- Phase 1 : restauration intérieure – durée des travaux = 7 mois hors aménagement scénographique
- Phase 2 : restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur et cour latérale ouest – durée des travaux = 7 mois
- Phase 3 : restauration extérieure des bâtiments sur jardin – durée des travaux = 5 mois
- Phase 4 : restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux = 6 mois

Pour des raisons budgétaires, la commune a demandé à revoir l'organisation du chantier et de ne prévoir que trois tranches de travaux, définies comme suit :

- Tranche 1 = restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur, cour latérale ouest et jardin – durée des travaux : 12 mois + 1 mois de préparation soit 13 mois au total
- Tranche 2 = restauration intérieure du musée hors aménagement scénographique – durée des travaux : 7 mois + 1 mois de préparation soit 8 mois au total
- Tranche 3 = restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux : 5 mois + 1 mois de préparation soit 6 mois au total

Coût de l'opération des travaux :

- Tranche 1 = 576 581 € HT soit 691 798,20 € TTC
  - Tranche 2 = 694 769 € HT soit 833 722,80 € TTC
  - Tranche 3 = 237 276 € HT soit 284 731,20 € TTC
- Soit un total de 1 508 626 € HT soit 1 810 351,20 € TTC

Monsieur DECHELETTE propose de réaliser en 2018 la première tranche qui correspond à des travaux sur les extérieurs de façon à assurer la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments et stopper les dégradations qui, faute de travaux, se poursuivent.

## **PLAN DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE**

Monsieur DECHELETTE présente le financement de la première tranche de travaux qui s'élève à :

Travaux :	576 581 € HT soit	<b>691 798,20 € TTC.</b>
Coût de la maîtrise d'œuvre	37 266,90 € HT soit	<b>44 720,00 € TTC</b>
Total de la première phase =	613 847,90 € HT soit	<b>736 617,48 € TTC</b>

• Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine (15% sur les travaux – Plafond 50 000 €)	50 000 €
• Subvention de la DRAC (35% sur les travaux et maîtrise d'œuvre)	214 846 €
• Subvention du Conseil Départemental (20% sur travaux et maîtrise d'œuvre)	122 769 €
• Subvention de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (15 % sur travaux et MO)	92 087 €
• Subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Olivier FALORNI	20 000 €
• Fonds propres	114 145 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DEMANDE** l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental de Charente-Maritime.

⇒ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

## **13- REHABILITATION DE L'HOTEL DE CLERJOTTE – PREMIERE TRANCHE**

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Monsieur DECHELETTE, Maire, informe le conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2012, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq a été attribué à Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par la suite, le 23 septembre 2013, le conseil municipal validait l'avant-projet définitif qui se présentait en 4 phases comme suit :

- **Phase 1** : restauration intérieure – durée des travaux = 7 mois hors aménagement scénographique
- **Phase 2** : restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur et cour latérale ouest – durée des travaux = 7 mois
- **Phase 3** : restauration extérieure des bâtiments sur jardin – durée des travaux = 5 mois
- **Phase 4** : restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux = 6 mois

Pour des raisons budgétaires, la commune a demandé à revoir l'organisation du chantier et de ne prévoir que trois tranches de travaux, définies comme suit :

- **Tranche 1** = restauration extérieure du logis principal et des bâtiments sur cour d'honneur, cour latérale ouest et jardin – durée des travaux : 12 mois + 1 mois de préparation soit 13 mois au total
- **Tranche 2** = restauration intérieure du musée hors aménagement scénographique – durée des travaux : 7 mois + 1 mois de préparation soit 8 mois au total
- **Tranche 3** = restauration intérieure des bâtiments ouest sur rue et sur jardin – durée des travaux : 5 mois + 1 mois de préparation soit 6 mois au total

Coût de l'opération des travaux :

- Tranche 1 = 576 581 € HT soit 691 798,20 € TTC
  - Tranche 2 = 694 769 € HT soit 833 722,80 € TTC
  - Tranche 3 = 237 276 € HT soit 284 731,20 € TTC
- Soit un total de 1 508 626 € HT soit 1 810 351,20 € TTC

Monsieur DECHELETTE propose de réaliser en 2018 la première tranche qui correspond à des travaux sur les extérieurs de façon à assurer la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments et stopper les dégradations qui, faute de travaux, se poursuivent.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE**

Monsieur DECHELETTE présente le financement de la première tranche de travaux qui s'élève à :

Travaux :	576 581 € HT soit	<b>691 798,20 € TTC.</b>
Coût de la maîtrise d'œuvre	37 266,90 € HT soit	<b>44 720,00 € TTC</b>
Total de la première phase =	613 847,90 € HT soit	<b>736 617,48 € TTC</b>

• Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine (15% sur les travaux – Plafond 50 000 €)	50 000 €
• Subvention de la DRAC (35% sur les travaux et maîtrise d'œuvre)	214 846 €
• Subvention du Conseil Départemental (20% sur travaux et maîtrise d'œuvre)	122 769 €
• Subvention de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (15 % sur travaux et MO)	92 087 €
• Subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Olivier FALORNI	20 000 €
• Fonds propres	114 145 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⌚ DEMANDE l'attribution d'une subvention à la Région Nouvelle Aquitaine.

⌚ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

---

### **14- DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE : PONTONS ET PASSERELLE A DESTINATION DES PLONGEURS A MOBILITE REDUITE**

Monsieur GARCIA, Adjoint, rappelle au conseil municipal que cette demande d'attribution de fonds de concours a déjà été présentée en 2016 à la CDC de l'Île de Ré mais que le plafond de celui-ci ne sera débloqué qu'en octobre 2017.

Il convient donc de représenter une demande d'attribution de fonds de concours cette année pour ce même projet.

Monsieur GARCIA, rappelle que le club subaquatique de l'Île de Ré ne peut pas accueillir les personnes en situation de handicap car les pontons ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduites. Il faut aménager les pontons « carburants » et créer une passerelle au niveau du quai Launay Razilly. Ce projet a déjà été recensé par la CDC de l'Île de Ré par l'envoi d'un mail sur les projets d'équipements sportifs en date du 05 décembre 2016 à Madame LEAUTÉ Annie.

Le coût de cette opération d'équipements serait de 53 154.00€ HT soit 63 784.80€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⌚ DEMANDE l'attribution d'une offre de concours au titre des équipements sportifs à la CDC de l'Île de Ré ;

⌚ PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe du port.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

*A la question de M. JAFFARD de savoir si d'autres subventions pouvaient être demandées à ce sujet, Monsieur GARCIA répond qu'après recherches, il n'en existe pas d'autres.*

---

## **15- AMENAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ILLOT : DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur DECHELETTE, Maire, informe les membres du conseil municipal du projet de construction de sanitaires (douches et toilettes) petite rue Chay Morin.

Un permis de construire doit être déposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⦿ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire pour les sanitaires de l'îlot

**Votants : 19**

**Votes Pour : 12**

**Votes Contre : 6 (MM. DE LA CROUÉE et DE LA TRANCHADE, Mme MARTIN, M. LAGARDE, Mme CÉLÉRIER et M. JAFFARD)**

**Abstention : 1 (Mme CORBET K.)**

*Monsieur Le Maire explique qu'une demande de permis de construire a été déposée dans un premier temps par M. DE CRISENOY, Architecte, puis par Mme TESSIER-LERUSTE, également Architecte, qui par la suite a repris le dossier. Il rappelle que le secteur de l'îlot est déficitaire en toilettes publiques.*

*Monsieur DE LA CROUÉE réaffirme sa position déjà évoquée lors du précédent conseil municipal ; une dépense de 20 000 € de travaux est réalisée sans la soumettre au conseil municipal. Cette construction ne sera vraisemblablement pas réalisée et pourtant le sujet est à nouveau remis à l'ordre du jour. Il y a confusion.*

*Monsieur GARCIA rappelle que cette discussion autour des sanitaires a lieu depuis 4 ans. S'agissant du port, il y a des normes à respecter, notamment en nombre de passages. La base de calcul est à chaque fois erronée.*

*Monsieur DE LA CROUÉE répond qu'on ne connaît pas ces dites normes, rien n'est présenté par M. GARCIA.*

*Monsieur NORMAND DE LA TRANCHADE donne également son avis en expliquant que la construction de ces sanitaires limite les possibilités de l'immeuble rue du Chay Morin dans son intégralité.*

*Monsieur JAFFARD s'étonne que des investissements à destination du port soient ponctionnés sur le budget Commune. Bien que ces sanitaires rapporteraient un loyer de 20 000 € par an à la commune, cette somme sera inscrite dans le budget de fonctionnement et non d'investissement. Si la commune souhaite investir, comment fait-elle ?*

*Monsieur Le Maire ne comprend pas que ce sujet fasse polémique puisqu'il s'agit de créer des toilettes comme à la Barbette et améliorer l'accueil des touristes et usagers du port de Saint-Martin. En effet, lorsque l'écluse est ouverte et qu'un bateau fait escale, il y a un vrai problème d'accueil et de gestion des sanitaires. Les résultats mauvais de la qualité de l'eau du port en sont d'ailleurs la preuve.*

*Monsieur DE LA CROUÉE souhaiterait voir les résultats de ces analyses.*

*Il demande également le report du dépôt du permis de construire, qui a besoin d'une redéfinition exact de son intitulé (les travaux ne portent pas que sur les sanitaires), et d'un travail en commun pour la destination de l'ensemble de l'immeuble.*

*Monsieur Le Maire explique que ce permis de construire inclut la création au rez-de-chaussée de 3 douches hommes et 3 douches femmes, des sanitaires publics et PMR dans l'angle du bâtiment. Une salle est envisagée à l'étage avec de nombreuses possibilités d'aménagements.*

*Monsieur DE LA CROUÉE répond ne pas avoir vu les plans.*

*En accord avec Monsieur DE LA CROUÉE, Mme CÉLÉRIER souhaite avoir un plan d'ensemble de l'immeuble et connaître ainsi la destination de chaque pièce de ce bâti. Monsieur JAFFARD appuie cette demande en justifiant le fait que lorsque le permis est déposé et par la suite accordé, il n'y aura plus de changement possible.*

*Un débat s'instaure autour de la destination de cet immeuble.*

## **16- LOCATION MAISON T5 COMMUNALE – 18 PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur DECHELETTE, Maire, informe les membres du conseil municipal que la maison T5 située 18 place de la République sera vacante à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 suite au départ en retraite de Monsieur Christian PERLADE.

Monsieur Rudy FROUMEAU, adjoint technique, a présenté une demande de logement à titre provisoire.

Monsieur DECHELETTE propose de lui faire signer un contrat de location d'une année.

Le montant du loyer de base proposé est de 650 € mensuel sans les charges locatives.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ➲ LOUER la maison T5 sis 18 place de la République à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Monsieur Rudy FROUMEAU ;
- ➲ FIXER le montant du loyer à 650 € mensuel sans les charges locatives ;
- ➲ DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaire à ce dossier.

**Votants : 19**

**Vote à l'unanimité.**

*Mme MARTIN s'étonne du prix peu élevé proposé pour la location de ce logement, compte-tenu des prix pratiqués dans le secteur privé. Est-ce un logement social ?*

*Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas social mais communal, et a pour définition de dépanner les agents communaux. Le tarif proposé pour ce T4 de 100 m<sup>2</sup> est harmonisé avec les autres logements communaux voisins.*

---

## **17- BOUTIQUE 12BIS RUE CHAY MORIN : FIXATION DU LOYER**

Sujet reporté.

---

## **D/ MARCHES PUBLICS**

### **18- MARCHE PUBLIC – FOURNITURE ET CONFECTIION DE REPAS SUR PLACE DESTINÉS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AU CLSH – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur BEDNAREK Adjoint au Maire, indique que la préparation de repas à la cantine municipale a été confiée à une société de restauration pour trois ans. Ce précédent marché conclu en 2014 avec le groupe COMPASS France – filiale SCOLAREST, arrive donc à son terme fin septembre 2017.

Il convient de lancer une nouvelle procédure de marché public pour la confection de ces repas, sous la forme d'un marché à bons de commande en vertu de l'article 77 du Code des Marchés Publics (CMP). Ce marché sera passé en procédure adaptée selon les articles 28, 30 du CMP car le montant estimatif de cette prestation pour un repas est estimé à 60 000,00 € HT par an, soit 240 000,00 € HT pour une période de 1 an du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018, renouvelable 2 fois, et la possibilité d'une année supplémentaire.

Le marché étant à bons de commande, il a été décidé que la Commune s'engageait pour un montant minimum de 96 000,00 soit 40 % du marché sur la période totale, et le prestataire pour un montant de 504 000,00 € HT soit 210 % du marché, également sur la période totale.

Le financement de ce programme se fera sur les fonds propres de la commune (article 60623 : achats non stockés de matières et de fournitures – alimentation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ ACCEPTE de lancer une consultation auprès des entreprises de restauration collective.

⇒ DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires au projet, et le marché conclu pour trois ans.

Votants : 19

Vote à l'unanimité.

A la question de Madame CORBET K. de savoir où en est un éventuel projet de restauration collective par l'Association des Parents d'Elèves, Monsieur Le Maire répond que pour l'instant, aucune demande de reprise n'a été formulée par cette association ; seules des informations sur le marché public leur ont été transmises.

Monsieur DE LA CROUÉE acquiesce et informe les élus que l'Association des Parents d'élèves a été reçue en mairie, en présence de notre prestataire de restauration collective SCOLAREST. Après une légère baisse de la qualité du service relevé il y a 9 mois, les membres de l'association sont aujourd'hui plutôt satisfaits.

## E/ QUESTIONS DIVERSES

### 1) Restauration des remparts :

Monsieur Le Maire informe les élus que d'une part, le programme de Service Militaire Volontaire redémarre à nouveau en mai : une cinquantaine de soldats viennent débroussailler cette fois-ci de la porte Thoiras à la Plage de la Cible. D'autre part, une réunion doit prochainement avoir lieu pour espérer relancer le chantier école avec les détenus de la maison centrale de Saint-Martin. Monsieur Le Maire souhaite la mise en place d'une formation valorisante.

Enfin, Monsieur DE LA CROUÉE souhaite remercier Monsieur Gilles BOUTHILLIER, Président de l'association « Etoile de Vauban » pour l'ensemble de ses démarches auprès de l'Etat, dans le but de restaurer la porte Thoiras, et notamment son intervention auprès du Ministère de la Justice.

### 2) Travaux en régie :

Monsieur Le Maire informe les élus que de nombreux travaux ont réalisés cette semaine en régie, à l'appui de M. C. RANGIN, nouveau responsable des Services Techniques :

- sécurisation des plaques des puits anciens
- réparation des garde-corps Plage de la Cible
- construction d'un mur parapet à la Cible
- mise en place de 2 tables de pique-nique à la Cible
- mise en place de signalétique supplémentaire (marché, La Favorite, bibliothèque)
- réparation du moteur de la salle Vauban
- clôture du terrain de football d'entraînement (écroulé après la tempête)
- rue du Vieux Puits

Il cite également les autres travaux en régie depuis plusieurs semaines :

- réfection des rideaux de la salle Vauban
- réfection des sanitaires du port
- aménagement de la salle des passeports (en cours de réalisation)
- garde-corps du Bastion (au-dessus de la Poterne)
- grand nettoyage de la Cible, électricité pour le poste de secours
- remise en état de la halle des sports, du marché et des écoles
- installation de bornes sur le quai Job Foran
- peintures sur les volets du CLSH (en même temps peinture des murs)
- aide à la préparation de l'exposition du Musée Ernest Cognacq
- nettoyage du terrain derrière le parking de la Favorite (gravats).

### 3) Situation des boulangeries quai de la Poitrevinière et avenue des Salières

Monsieur Le Maire apporte des nouvelles très récentes relatives aux boulangeries de la commune jusque-là fermées durant l'arrière-saison.

Après contact avec M. HAKKAM, propriétaires des murs, leur réouverture serait programmée fin avril. Aucune autre information à ce sujet n'est connue.

Monsieur JAFFARD souhaiterait à ce sujet qu'un « petit marchandise » soit mise en place avec le propriétaire : l'amodiation ne lui sera proposée que s'il s'engage à rester ouvert à l'année.

Monsieur DE LA TRANCHEADE s'étonne de la date de réouverture programmée que fin là où l'ensemble des commerces s'active pour préparer la saison estivale.

Monsieur DE LA CROUÉE prend à son tour la parole pour aborder deux sujets :

4) Vente terrain communal pour E. LECLERC :

« La société SIDORE a adressé à la commune une offre pour acquérir un terrain sis proche de la piscine. L'offre de cette société est de 1 500 000 € pour un terrain d'une surface de 1 607 m<sup>2</sup>, soit un prix au m<sup>2</sup> de 933,41 €.

Il s'agit d'un prix exceptionnel et considérable, impossible à retrouver sur le marché, alors même que les services des domaines ont évalué ce terrain à 1 060 000 €. Soit une surévaluation du terrain de 440 000 € !

Je rappelle que ce terrain a été mis en vente voilà quelques années au prix de 146 352 €. Il avait fait l'objet d'une offre d'achat de la part justement de SIDORE, offre d'achat qui a été annulée du fait de la préemption de la ville qui souhaitait, soi-disant, installer un centre de tri Postal, centre de tri qui n'a bien évidemment jamais vu le jour, puisque 3 mois plus tard, le terrain était déjà loué à des tiers !

On ne pourra qu'apprécier à ce stade la position de la ville...

Lors de la Commission des Finances, j'ai évoqué cette offre. Monsieur le Maire a répondu qu'il était hors de question qu'il donne suite à celle-ci ne voulant pas favoriser un « commerce » et qu'on ne vendait pas les bijoux de famille.

Cependant, il serait mieux de se poser la question de savoir s'il s'agit de favoriser un commerce particulier ou bien de protéger le patrimoine historique de Saint-Martin de Ré, et par là même, le patrimoine commun des martinais.

A cet égard, nous devons prendre en considération au moins deux facteurs :

- Le premier est l'importance de notre patrimoine historique sur lequel nous ne faisons aucun investissement depuis plusieurs années alors que celui-ci se dégrade considérablement faute de travaux. Actuellement un audit sanitaire est en cours de réalisation par l'Etat/Région qui complètera celui établi en 2012 qui montrait déjà l'état éminemment dégradé de notre patrimoine, notamment Porte de Toiras, Porte des Campani, Poudrière. J'aime à penser que cet état qui intégrera tous nos monuments historiques, priorisera les travaux et donnera une fourchette de prix sur les investissements à réaliser.

- Le second, 1 500 000 €, ce n'est pas une petite somme, surtout pour Saint-Martin. D'autant qu'il faut avoir en tête que dès l'instant qu'une commune investit dans la rénovation de son patrimoine historique, elle obtient environ 70 % de subvention (Etat/Région, Département, voir la CdC).

En d'autres termes 1 500 000 € de recettes permettent d'envisager - sans recourir à des emprunts (autrement que des prêts relais dans l'attente du versement des subventions) - des investissements sur patrimoine historique de ± 5 000 000 €. Somme qui permettrait un véritable « bon en avant » dans la réparation et la restauration de notre patrimoine historique qui se dégrade, faute d'entretien.

Malgré ma demande, exprimée en Commissions Finances, le Maire n'a pas jugé utile de solliciter, par une délibération, le Conseil Municipal alors même que l'offre SIDORE remonte, si ma mémoire est bonne, à juillet 2016.

Or, aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Au-delà de cet article de portée générale traitant de la compétence de la commune, l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. De plus, l'article L.3113-14 du CG3P mentionne que les collectivités territoriales cèdent leurs immeubles dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales

Le Conseil d'Etat a rappelé que le maire n'est pas compétent pour décider, seul, du refus de céder à une société un terrain du domaine privé de la commune (ce qui dans notre espèce est le cas) ; la circonstance que le Conseil municipal ait ultérieurement autorisé le maire à opposer un refus à cette société n'a pu avoir pour effet de régulariser sa décision (CE., 10 mars 1995, commune de Digne).

*Par surcroît, on peut légitimement se poser la question sur la position de Monsieur le Maire sachant que celui-ci a, sauf erreur, sollicité l'intervention des « Domaines » pour évaluer le terrain en question, et que lesdits services l'ont évalué, sans que la ville soit dans l'obligation de suivre cette estimation, à 1 060 000 €.*

*Dès lors, comment peut-on prétendre refuser de vendre un terrain à une société alors même que la mairie a mandaté deux adjoints, savoir Madame COUSOT et Monsieur GARCIA pour mener à bien des négociations directes et que la sollicitation des Domaines est une phase de préparation à une délibération du Conseil municipal, du moins pour le cas qui nous occupe.*

*En conséquence, il importe que l'offre d'achat du terrain en question, proposée par la société SIDORE, soit portée à la connaissance des conseillers et fasse l'objet d'une délibération du Conseil municipal - d'autant que l'enjeu pour le patrimoine historique de Saint-Martin est considérable puisque voisin de 5 000 000 € ».*

*Monsieur Le Maire prend à son tour la parole et répond qu'il n'est pas trop tard pour délibérer. Il explique également son point de vue sur la question : cette parcelle de 1600 m<sup>2</sup> est la dernière sur la commune par sa surface disponible. 2 artisans sont présents et le sont depuis le mandat de Monsieur RIEUX. Il estime qu'il n'y a pas financièrement parlant péril en la demeure au point de vendre le patrimoine communal de Saint-Martin.*

*Monsieur Le Maire ne veut pas laisser son nom sur la vente d'un bien public à un privé, et insiste sur le fait que la commune n'a pas cette vocation. Il termine en informant ses élus que s'il est mis en minorité lors de ce vote, il présentera sa démission au Conseil Municipal.*

*Madame MARTIN désapprouve la position de Monsieur Le Maire et estime que c'est du chantage. Ce à quoi répond Monsieur Le Maire en indiquant qu'il en tire simplement les conclusions. S'il y a vraiment obligation, il le mettra à l'ordre du jour.*

## 5) Population – recensement – logements sociaux

*Monsieur DE LA CROUÉE reprend la parole à ce sujet :*

*« Les chiffres du dernier recensement (bien qu'ils ne soient pas encore officiels) suggère que Saint-Martin va encore constater une perte considérable de population (entre 180 et 200) - cette baisse de population se recoupe d'ailleurs avec la forte hémorragie constatée quant aux inscriptions des martinais sur les listes électorales et le nombre d'enfants scolarisés.*

*Par surcroît, il faut rappeler qu'une partie de notre population intègre les personnes en privation de liberté de la Maison Centrale. Sans eux, notre population serait sans doute inférieure à 2000 habitants.*

*Stopper l'hémorragie de la population de Saint-Martin est donc une priorité sachant que notre population ne cesse de diminuer depuis 1999. Le seul aspect positif est la réalisation des logements sociaux sur l'ex-site de l'Ehpad. 63 logements, ce qui peut faire espérer une population de ± 150 personnes dans la seule hypothèse que les bénéficiaires ne soient pas des martinais qui changent seulement de logements.*

*A cet égard, il faut rappeler que Saint-Martin est le plus gros bassin d'emplois de l'île de Ré :*

- Maison centrale
- CdC
- Départements
- Hôpital
- Ehpad
- Mairie
- Centre Leclerc
- Intermarché
- Perception
- Etc....

*Aussi, il faut constater que plus de 60% des salariés de ces organisations habitent sur le continent !*

*Nous avons donc une potentialité d'augmentation de population « active » (avec les enfants) significative pour autant que l'on s'attèle à ce défi (et non pas seulement de viser une population de retraités).*

*Depuis 3 ans maintenant, je demande que l'on se saisisse du dossier des logements sociaux de l'ancienne gendarmerie (route de la plage) - cela fait 3 ans que ce dossier est dormant et que l'on doit prendre contact avec Habitat 17 pour faire avancer le dossier. Monsieur Le maire s'est enfin engagé, lors du Conseil municipal de janvier 2017, à rencontrer Habitat 17 - pour l'heure aucun retour, aucune information. Peut-on espérer que ce dossier avance ? alors que 40 logements sont en attente, soit ± 110 personnes.*

*Par ailleurs, il faudrait recenser les terrains disponibles sur lesquels des opérations immobilières pourraient voir le jour dès l'instant que l'on installe une population pérenne. Je songe, mais ce n'est qu'une idée à une partie du clos derrière l'école. Là, une parcelle de 3 500 m<sup>2</sup> est disponible sans altérer les cours de récréation ni l'obligation qui doit être respectée en matière de « classé boisé ». Or, 3 500 m<sup>2</sup> de surface de terrain constructible équivalent à 40 logements, soit environ 110 personnes supplémentaires.*

*Cette année, nous venons de perdre une classe pour la prochaine rentrée scolaire ; par ailleurs, les effectifs du collège ne cesse de diminuer jusqu'au jour où le Ministère fermera le collège de l'île de Ré. Que feront alors le peu de jeunes ménages qui sont encore sur l'île de Ré - nous connaissons la réponse : bien sûr, ils iront habiter à La Rochelle - et l'île de Ré se dépeuplera encore et définitivement de sa population permanente. Monsieur le Préfet ne dit d'ailleurs pas autre chose !*

*De même à l'Education nationale, la Direction des Services Départementaux de la Charente maritime ne s'est pas voilée la face pour dire qu'aujourd'hui, l'île de Ré ne doit plus envisager ses écoles par village, mais sur son territoire dans sa globalité. Ceci veut dire quoi ? Seulement que l'Administration a un temps d'avance sur les politiques que nous sommes !*

*Notre Conseil a donc une responsabilité considérable, et si nous continuons à pratiquer la politique de l'autruche, nous serons les fossoyeurs de Saint-Martin, certes cela ne sera visible que dans quelques années, mais alors, il sera trop tard, beaucoup trop tard.*

*Enfin, l'idée émise par Monsieur JAFFARD de refondre les habitats HLM de la route de la plage devrait faire l'objet d'une réunion urgente tant avec Habitat 17 qu'avec « L'Immobilière Atlantique aménagement » pour mettre en place un plan d'action sur plusieurs années ».*

*Monsieur JAFFARD prend à son tour la parole et appuie l'argumentaire de Monsieur DE LA CROUÉE. La situation devient impossible, les jeunes ménages paient parfois plus de 1000 € par mois pour se loger. Pour lui, il y aura des relogements, c'est obligatoire. S'agissant des logements avenue de la Plage, il insiste également sur la nécessité de réaliser une « opération tiroir », soit refaire ce quartier par tranche. Le roulement pourrait être continu, et permettre ainsi la création de 60 logements neufs et la réfection de 40 logements.*

*Madame CORBET K. désapprouve cette proposition de densifier le quartier et ne laisser aux habitants que très peu d'espace.*

**Séance levée à 21h35.**

**SIGNATURES DU COMPTE-RENDU CM DU 27 MARS 2017**

<b>Monsieur Patrice DECHELETTE</b>	<b>Monsieur Alain BEDNAREK</b>
<b>Monsieur Bernard GARCIA</b>	<b>Madame Chantal ZELY-TORDJMAN</b>
<b>Madame Francine COUSOT</b> (procuration à Mme ZELY-TORDJMAN)	<b>Monsieur Vincent LE BARON</b>
<b>Monsieur Michel CLOUET</b>	<b>Madame Mireille HERBIN</b> (procuration à M. DECHELETTE)
<b>Monsieur Geoffroy DE LA CROUÉE</b>	<b>Madame Françoise CORBET</b> (procuration à M. BEDNAREK)
<b>Monsieur Luc NORMAND DE LA TRANCHEADE</b>	<b>Madame Belinda MARTIN</b>
<b>Madame Florence BOUTHILLIER-SALKIN</b>	<b>Madame Valérie DEVAUX-RIBOT</b>
<b>Monsieur Thierry FRADET</b>	<b>Madame Karina CORBET</b>
<b>Monsieur Daniel LAGARDE</b>	<b>Madame Françoise CÉLÉRIER</b>
<b>Monsieur Henry-Paul JAFFARD</b>	